Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20231121-VD20231120_7-DE
Date de télétransmission : 21/11/2023
Date de réception préfecture : 21/11/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 20 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 novembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTINGENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoua BELHADEF

Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU

Monsieur Jean-Philippe MOREL Madame Océane GODARD Madame Marie-Odile CHOLLET Monsieur Jean-Paul DURAND Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur Georges MEZUI Monsieur Massar N'DIAYE Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Vincent TESTORI Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Jean-François **COURGEY** Monsieur Bassir AMIRI Madame Mélanie BALSON Madame Catherine DU TERTRE Madame Nora EL MESDADI Monsieur David HAEGY Madame Danielle JUBAN Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Ludmila MONTEIRO Madame Laurence GERBET Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Céline RENAUD Madame Caroline **JACQUEMARD** Monsieur Bruno DAVID Monsieur Stéphane CHEVALIER Monsieur Laurent **BOURGUIGNAT** Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Axel SIBERT Madame Catherine HERVIEU Monsieur Patrice CHATEAU Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Fabien ROBERT Monsieur Olivier MULLER Monsieur Henri-Bénigne DE **VREGILLE** Madame Elizabeth REVEL Monsieur Philippe THIRION

Membres absents:

Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF

Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

VD20231120 7 N°7 - 1/2

OBJET: FINANCES

Intérêts moratoires versés à un prestataire - Action récursoire à l'encontre de la Direction Régionale des Finances Publiques

La réalisation d'une prestation de travaux de menuiserie par l'entreprise VOYE ET FILS MENUISERIE a donné lieu au versement d'intérêts moratoires au profit du prestataire du fait du retard de traitement du mandat de paiement à l'issue de la réalisation des travaux susvisés.

Le montant total des intérêts moratoires s'élève à 434,61 € et le retard de traitement du mandat est imputable en totalité au Service de Gestion Comptable, le comptable public de la Ville de Dijon, lequel a procédé au paiement au-delà du délai de 10 jours dont il dispose.

Selon les dispositions de l'article 39 de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne en matière économique et financière, "Les collectivités, leurs établissements publics et leurs groupements (...) sont remboursés par l'Etat, de façon récursoire, de la part des intérêts moratoires versés imputable à un comptable de l'Etat".

Il est donc proposé de demander à l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Finances Publiques, de rembourser à la Ville de Dijon la somme de 434,61 € correpondant aux intérêts moratoires qu'elle a supportés du fait du retard de paiement imputable en totalité au comptable public, agent de l'Etat.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, le remboursement de la somme de 434,61 € correspondant aux intérêts moratoires versés par la Ville de Dijon suite à un retard de paiement imputable en totalité au comptable public ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR: 59 ABSTENTION: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 3 PROCURATION(S)

Le secrétaire, Le Maire,

Monsieur HOAREAU Monsieur REBSAMEN

VD20231120 7 N°7 - 2/2